

La totalité de la conférence peut être visionnée en suivant le lien suivant : <https://rdv-histoire.com/programme/edition-2021-le-travail/etre-travailleur-contraint-pendant-la-seconde-guerre-mondiale>

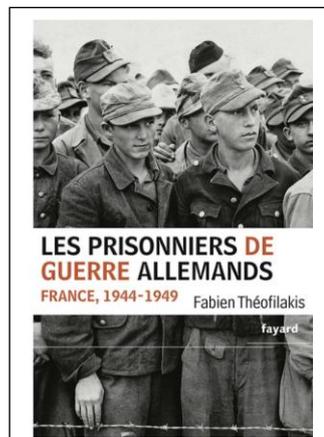
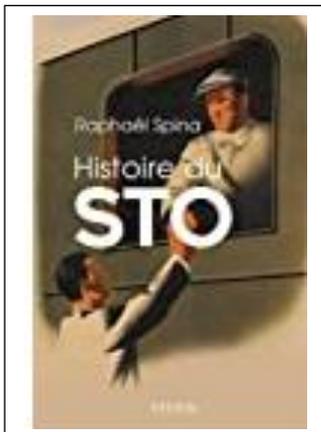
Intervenants

Raphaël Spina, Docteur en Histoire et auteur de *Histoire du STO*

Fabien Théofilakis, Docteur en histoire, Centre d'Histoire Sociale des mondes contemporains et auteur de *Les prisonniers de guerre allemands. France 1944-1949. Une captivité de guerre en temps de paix*. Certains extraits peuvent être consultés sur Cairn <https://www.cairn.info/revue-d-histoire-moderne-et-contemporaine-2015-1-page-209.htm>

Laurent Thiery, Docteur en Histoire et historien à La Coupole, Centre d'histoire et de mémoire du Nord Pas-de-Calais. Il est l'auteur notamment de *Le livre des 9000 déportés de France à Mittelbau-Dora*.

Christophe Whoerle, Docteur en Histoire et auteur de *Prisonniers de guerre*.



Il existe différentes formes de travail contraint qui n'est pas toujours du travail forcé ou de l'esclavage. Il existe plusieurs types de définitions juridiques et morales. Différentes formes de travail contraint peuvent donc être étudiées.

Le cas des STO.

Ce que l'on peut d'abord noter c'est que les hommes partis dans le cadre du STO se sont vus refusés le statut de déportés de guerre : ils n'ont pas été reconnus comme travailleur contraint mais victime de travail forcé en Allemagne Nazie depuis 2008, après une très longue bataille juridique. Du point de vue des Allemands, ils ne sont pas des déportés car ils s'étaient portés volontaires, ils avaient un salaire. Il ne leur est pas reconnu de contrainte.

Le recours au travail contraint se fait au cours de la guerre. Même si des pénuries de main d'œuvre ont été en partie palliées par un appel à d'autres comme les

femmes ou les prisonniers pendant la première guerre mondiale ou encore dans les années 30 en Allemagne, jusqu'à la guerre, il n'y avait pas recours au travail contraint. En France comme en Pologne, des prisonniers travaillent pour l'armée en changeant de statut et en passant du statut de prisonnier à celui de *transformé*. Cela leur permet de travailler dans les usines d'armement ce qui était interdit par les conventions internationales relatives aux prisonniers de guerre. A partir de Mars 1942, le travail forcé s'accroît : 8 millions à travers toute l'Europe. Des soviétiques (2 millions) et des Polonais (2 millions), 650 000 Français.

En 1943 et 1944, la main d'œuvre est essentiellement concentrationnaire.

Le STo, travail contraint ? Très vite le volontariat est insuffisant : on compte environ 70 000 volontaires en Allemagne et le manque de main d'œuvre perdure. Laval instaure la Relève : c'est un système qui permet par l'envoi de trois travailleurs volontaires, le retour d'un prisonnier¹. Mais cela reste insuffisant. En Septembre 1942, des ouvriers spécialisés sont réquisitionnés. On joue sur les divisions puisque ces ouvriers affectés spéciaux, restent à l'arrière. Cela crée un sentiment d'injustice notamment chez les paysans qui sont envoyés au front. A l'automne 1942, des débrayages, des manifestations ont lieu. 600 000 départs de travailleurs dont 100 000 sont revenus : cela engendre un manque de main d'œuvre en France pallié par l'emploi des femmes. Ce déséquilibre génère un déséquilibre et des perturbations de la production économique en France comme en Allemagne. C'est pourquoi en mars 1943, les choses s'accroissent par le recrutement de tous les hommes nés entre 1920 et 1922. En juin, c'est la réquisition des fils de paysans nés en 1922 : Vichy se met alors les paysans à dos ce qui favorise l'engagement dans la résistance qui dans le même temps s'organise et communique mieux.

Face aux difficultés de recrutement, les opinions divergent : faut-il conserver les travailleurs sur le territoire français ou poursuivre le déplacement vers l'Allemagne ?

Les conditions de travail une fois arrivés en Allemagne

Les conditions de travail sont très variables et les cadences varient d'un lieu à un autre : dans certains lieux il y a peu de bombardements comme à Auschwitz par exemple, dans d'autres le climat est rude comme en Silésie. Les conditions de travail peuvent être très pénibles, les blessures mal soignées, les maladies pulmonaires se développent notamment après les bombardements. Les travailleurs du STo sont des hommes jeunes, parfois des étudiants très peu préparés au travail ouvrier et qui n'en comprennent pas les codes contrairement aux ouvriers. Les ouvriers ainsi envoyés en Allemagne sont amenés à travailler dans les usines ou dans les champs.

Pour les récalcitrants, d'autres camps existent : les AEL, type de camp de concentration dans lequel on peut être interné pour un temps limité, pour être puni ou rééduqué. Le but étant, lors du retour parmi les autres, de faire peur : les internés

¹ Voir la conférence de Sophie Bachmann et Fabrice Grenard

des AEI ayant vécu des conditions très rudes, ils sont maigres, et cela devait permettre d'être dissuasif pour les autres.

La rétribution du travail

Les STO étaient rémunérés et pouvaient même dans certains cas, mettre un peu d'argent de côté. Néanmoins les conditions étaient difficiles : recrutement au faciès comme sur les anciens marchés aux esclaves, notamment dans l'agriculture.

Les relations entre les hommes du STO et les ouvriers peuvent être correctes. Elles restent cependant difficiles avec les autres comme les Italiens ou les Polonais du fait de stéréotypes très forts. Ils vivent donc dans un entre soi : les STO restent ensemble. Ce n'est pas pour autant un groupe homogène soudé car à l'intérieur, se forment des sous-groupes : les instits ensemble, les ouvriers ensemble ...on ne se mélange pas.

Les prisonniers de guerre représentent environ 2 millions d'hommes dont 800 000 sont rapatriés entre 1940 et 1945. Il faut savoir que les conventions des prisonniers reconnaissent le travail pour l'ennemi donc ils ne sont pas reconnus de ce point de vue là comme travailleurs contraints. Quand bien même leur situation évolue dans les camps.

Parmi les prisonniers, certains ne se reconnaissent pas comme ayant le même statut que les STO car en effet il existe plusieurs catégories :

- ⇒ Les transformés : ils ont un statut de civil et abandonnent le statut de prisonnier ce qui leur permet de travailler librement. Cela concerne environ 600000 hommes soit 1/3 des prisonniers.
- ⇒ Les prisonniers de guerre juifs : ils échappent à la déportation « protégés par ce statut mais enfermés dans les Stalags.

En mai-juin 1940 on compte donc 1 million 8 prisonniers de guerre que l'Allemagne n'est pas prête à accueillir. Les prisonniers de guerre polonais sont alors « transformés » et ont fait de la place pour les prisonniers français dans l'agriculture notamment. Les prisonniers français sont dispersés en plusieurs phases : d'abord ceux stationnés en Belgique. Dans une deuxième phase, les prisonniers restent en France dans des camps, le temps de préparer leur accueil en Allemagne. Les prisonniers à ce moment-là, ne s'évadent pas car ils pensent être rapidement libérés. En 1941, ils sont transférés en Allemagne comme dans les usines Krupp contrairement à ce qui est établi dans les conventions. Les Etats-Unis veillent à ce moment sur le respect des conventions mais ensuite le régime de Vichy prend la main.

Concernant les prisonniers, il est fait en sorte qu'ils soient *transformés* ce qui donne aux prisonniers un statut proche de celui des civils, sans marques distinctives, avec un salaire plein. On donne le choix aux prisonniers d'être transformés pour aller travailler dans les usines. Cependant, c'est une illusion de liberté car ils n'ont pas de vacances, doivent absolument tout payer et par conséquent ne peuvent plus

constituer de pécule à envoyer à leur famille ce qu'ils pouvaient faire en tant que prisonnier.

Les prisonniers ont été enfermés dans des camps répartis dans le Reich : celui-ci est organisé en régions militaires et on dénombre 3 stalags, anciens centres militaires, par régions qui sont des camps principaux de prisonniers. Mais dans la réalité, les prisonniers de guerre vont très peu dans ces camps car très vite reversés dans les *Arbeitskommando* de façon à les mettre très rapidement au travail dans les usines ou dans l'agriculture.

On a pu observer que très peu de prisonniers cherchent à s'échapper : d'abord car ils pensent pouvoir être libérés et ils ne savent pas que faire après la sortie du camp. Au contraire, on remarque une certaine adaptation notamment pour les prisonniers travaillant dans les fermes. Les évasions sont punies par sanction militaire de 7 jours de cachot. A la deuxième évasion, cette fois ils sont envoyés au camp de Rawa Ruska en Ukraine, pour former des *Kommandos* spéciaux qui travaillaient sur les ruines des villes dans des conditions déplorables et sous les bombardements. Sur les 1,8 millions de prisonniers de guerre, 51 000 sont décédés dont 80% du fait des bombardements alliés et 20% du fait notamment de la tuberculose. Un chiffre très en deçà des chiffres soviétiques puisque qu'on dénombre 2 millions de morts.

Les relations entre prisonniers de guerre et population civile

Les prisonniers de guerre sont sous la surveillance de la Wehrmacht dont certains sont d'anciens soldats de la Première guerre mondiale et ont du respect pour les prisonniers de guerre. Ils peuvent recevoir des colis de la Croix Rouge. Si ces prisonniers ont un enfant avec une Allemande, le prisonnier est envoyé en prison puis vers un nouveau camp en Pologne par exemple. Quant à la femme, elle est envoyée pour 4 ans en camp de redressement et son enfant lui est enlevé.

Etre prisonnier dans les camps de concentration de Dora. Le camp de Dora était un camp d'assemblage des fusées V2 et uniquement destiné à cela dans l'objectif de bombarder Londres en 1944. C'est un des derniers camps créés par les Nazis en 1943. Jusqu'en 2005 on ne sait pas exactement combien il y a eu de prisonniers. Environ 86 000 déportés dont 10% de femmes. 60% sont revenus.

On est bien ici dans le cadre du travail forcé voire de l'esclavage par le travail. On peut s'interroger sur la dimension que prend la dimension économique : le travail peut-il être un moyen d'extermination ?

Le système concentrationnaire est créé à partir de 1933 : le travail y est envisagé comme rééducatif et punitif. Il s'agit de casser pour rééduquer toutes les personnes différentes. A partir de 1942 et la circulaire Pohl, le développement économique est de la responsabilité des camps en utilisant la main d'œuvre concentrationnaire et en faisant des bénéfices économiques et financiers. Des consignes pour préserver la vie sont donc données : auparavant, la vie des concentrationnaires importait peu. Les premiers déportés de France vont être décimés dans des travaux inutiles. On constate alors une augmentation de la mortalité sans lien avec la production. En

1942, les SS se rapprochent des grandes industries : la main d'œuvre est relocalisée à proximité des lieux de production. Dans certains cas, les lieux de production sont directement implantés dans les camps.

La déportation de répression a-t-elle un objectif économique ?

En janvier 1943, on assiste à une augmentation des déportations d'hommes depuis Compiègne², dirigées vers les camps comme Auschwitz, selon les besoins de la production, afin de fournir les nouveaux kommandos.

On peut voir des disparités dans la population des camps : dans les camps il n'y a pas encore de résistants et finalement la population est très hétérogène : on y trouve des STO ou des hommes et des femmes qui auraient été mis en prison autrement dans les années précédentes pour des motifs de droits communs. Mais l'enjeu économique prend de l'ampleur : à l'été 1943, le programme lié aux armes spéciales nécessite une augmentation des déportations afin de remplir les kommandos destinés à la fabrication des fusées V2. 7 convois de 10 000 hommes viennent renforcer les effectifs de Buchenwald pour ensuite travailler dans les camps de Dora.

Est-ce un projet prémédité d'extermination par le travail ? Existe-t-il des différences entre le travail masculin et féminin dans les camps ?

La dimension économique est fondamentale dans l'existence des camps, qui représente aussi, un front intérieur et moyen d'éliminer les ennemis. Jusqu'en 1943, la population des camps, semble représenter une main d'œuvre inépuisable pour les Nazis puis la mortalité s'accroît et devient importante du fait des conditions de travail, des conditions d'hygiène, de la faim, des travaux forcés et des violences de l'encadrement assuré par des criminels de droit commun.

Les femmes, elles, sont déportées par exemple vers Ravensbruck : on compte environ 8500 femmes françaises dans ce camp. La mortalité est plus faible dans ces camps ce qui s'explique par des travaux un peu moins pénibles et parfois même un travail extérieur.

Il ne faut pas imaginer ces parcours de déportation comme figé, fixé dans un seul camp, mais bien jalonné de déplacements, passant d'un kommando à un autre d'un travail plus difficile à un autre. Des camps d'ailleurs aussi grand que des villes et des travaux allant des travaux forcés à une mission de jardinier pour les généraux allemands.

La rémunération du travail dans les camps de concentration

La question ne se pose pas même si l'on voit apparaître une forme de monnaie qui doit leur permettre de « profiter » des services du camp : cantine ou bordel. Bien souvent c'est très limité.

La SS récupère de l'argent par la location de la main d'œuvre aux entreprises et la population civile est au courant puisqu'elles se voient dans ces entreprises et elles se côtoient. Ce n'est pas un système caché du fait de la nécessité de remplacer la main d'œuvre allemande par la main d'œuvre concentrationnaire comme dans les usines

² Camp d'internement équivalent à celui de Drancy.

de tracteurs et autres. Il n'y pas de mélange mais ils se voient et la population civile n'ignorait pas les conditions de détention.

Les prisonniers allemands sur le territoire français en temps de paix.

Les prisonniers de guerre allemands comme **tous les prisonniers ont protégés par la Convention de Genève³**. Cette protection juridique n'est pas toujours respectée mais représente une possibilité pour plus tard de reprocher la barbarie. A partir de Mai 1945, les prisonniers français sont libérés : mais la question se pose quant à la libération des prisonniers allemands car comment peser dans les accords de Paix sans prisonniers ? La situation est donc d'une certaine façon paradoxale puisque prisonnier en temps de paix.

Il s'agit d'une captivité économique aussi pour reconstruire le pays. La France ne pouvant pas employer les mêmes méthodes qu'en temps de guerre, on peut s'interroger sur les modalités de ce travail.

Le recrutement des prisonniers allemands : on ne peut pas parler de « recrutement » car le seul critère est l'aptitude au travail. Les prisonniers sont considérés comme des machines humaines qu'il faut alimenter normalement. Le problème est qu'on est en temps de paix et qu'il doit y avoir réparations et en Aout 1945, lors de la Conférence de San Francisco, la France ne demande pas de réparations financières mais des bras. Les Allemands sont considérés comme collectivement responsables et réparent en travaillant.

La mise au travail des prisonniers allemands

Elle repose sur trois postulats : obtenir massivement de la main d'œuvre de remplacement dans tous les secteurs d'activité, considérer ces prisonniers non comme de l'appoint mais comme main d'œuvre de remplacement ce qui signifie les faire embaucher par les entreprises et non par l'Etat, en faire une main d'œuvre directement utilisable.

On compte 322 500 prisonniers entre 1945 et 1948 dont un quart reste à la charge de l'Etat car ils sont inaptes à occuper les emplois. Cela s'explique par une mauvaise représentation des Allemands, des problèmes administratifs ou une inadéquation entre les compétences de ces ouvriers et les besoins économiques de la France de cette époque.

Cette main d'œuvre est utilisée dans toutes les branches dans les mines : 50 000 mais les hommes sont peu formés, travaillent dans des conditions proches des stalags. Autre secteur, le déminage, environ 30 000 hommes : ils sont formés par les Allemands mais sous la responsabilité de la France. Cette opération n'est pas légale au regard des conventions mais elle est légitimée par le fait qu'on estime juste de faire retirer les mines par ceux qui les ont déposées. Enfin 50% des prisonniers allemands sont employés dans l'agriculture.

Les conditions de détention

³ La première Convention de Genève date de 1864 et reprise à plusieurs reprises, la dernière datant du 12 aout 1949 intitulée Convention de Genève relative au traitement des prisonniers de guerre. Ces conventions reconnaissent des droits aux prisonniers, aux blessés et aux malades.

Les prisonniers sont disséminés dans des commandos ce qui impacte la relation avec la population civile qu'ils côtoient. Ils sont des acteurs de la reconstruction et non plus les perdants de la Libération, présents tous les jours et on assiste à une sorte de normalisation des relations. Des relations à l'extérieur se nouent entre employeur et prisonnier. La pénurie alimentaire notamment fait se détourner les entreprises des autorités militaires vers des autorités civiles : les prisonniers représentent alors une main d'œuvre plus onéreuse et il faut encore davantage rechercher la rentabilité. Celle-ci se fait par des moments de convivialité, prise de repas en commun, vêtements...on cherche à maximiser les gains et à minimiser les coûts. Cette dissémination pose enfin le problème de la surveillance qu'elle rend plus difficile et ce, de surcroît en temps de démilitarisation.

Le retour au pays

A la fin de la guerre, c'est le retour au pays qui se manifeste parfois par un changement d'emploi et l'entrée dans des administrations : poste, chemin de fer ou école. Cette période marque une césure dans la vie professionnelle de toutes les personnes déportées ou requises : elles ont parfois oublié les procédures, les gestes, ou parfois ne sont plus aptes à effectuer certains travaux du fait de la déportation dans les camps ou encore de blessures.

Se pose la question, du travail comme moyen de réconciliation en temps de paix. On peut le penser pour une partie. Cependant les requis n'ont pas été reconnus et indemnisés et le travail forcé n'est pas au cœur du devoir de mémoire chez les déportés.

Les prisonniers finalement cherchent à se faire oublier : du fait de la débâcle de 1940 dont ils sont parfois accusés, qu'ils ne se sont pas évadés ce qu'on leur reproche, que la population civile a aussi souffert de l'occupation et que dans l'échelle des tortures, leur sort n'est en rien comparable à celui des déportés dans les camps de concentration.

Enfin pour les prisonniers de guerre allemands c'est une main d'œuvre qui devient civile et libre en 1947. Les autorités françaises contraintes par les Etats-Unis, « libèrent » les prisonniers allemands et leur propose de rester travailler en France comme travailleurs libres pendant 1 an. Cela encourage une immigration, 1 million et les naturalisations comme les mariages sont encouragés. Cette situation est encouragée par les autorités allemandes comme françaises afin d'opérer un rapprochement politique et économique entre les deux pays. Cependant la portée est limitée car seuls 137 000 hommes restent en France et pas seulement pour des considérations économiques mais bien parce que leur rapatriement en Allemagne est plus rapide en tant que travailleur libre qu'en tant que prisonnier de guerre. L'impact sur la réconciliation est toutefois limité.

Le MNPGD : des fédérations sœurs de prisonniers de guerre et de STO.

Les femmes

On note qu'il n'y a pas de femmes requises dans le cadre du STO et il y a eu peu de femmes volontaires et quelques femmes forcées. Si les femmes une fois en Allemagne étaient enceintes, elles étaient rapatriées en France pour être avortées ou accouchées dans des conditions déplorables. A la fin de la guerre, les femmes qui avaient collaborées avec l'ennemi étaient tondues et/ou violées.

Il y a eu recours à la main d'œuvre féminine dans certains camps comme Ravensbrück. Elles étaient éparpillées et constituaient des commandos à part. On en compte quatre dans tout le Reich.